

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 19 janvier 2024**

**DATE de convocation et d'affichage**

12 janvier 2024

**DATE de publication de la délibération**

26 janvier 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 22  
Votants 27

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoint ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe (arrive à 19h20 au point 2), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, DEHEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice jusqu'à son arrivée à 20h10 au point 4 ;

**Secrétaire de séance :** BOSSARD Nelly, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**N°190124-2 : Règlement d'attribution de subventions aux associations**

Madame Nathalie DELVILLE rappelle que chaque année, la Ville de TINTÉNIAC verse aux associations culturelles, sociales et sportives intervenant sur son territoire une subvention annuelle de fonctionnement. Elle verse également des exceptionnelles pour des besoins ponctuels et les subventions pour des événements bien identifiés.

Madame DELVILLE précise que le règlement présenté est un document qui n'est en aucun cas un travail sur les critères d'attribution des subventions aux associations, rien de changé de ce côté : cela fera l'objet d'une autre session de travail.

Il s'agit simplement d'avoir un document écrit qui guide les associations dans leur demande de subventions et identifie clairement la procédure et les exigences d'une demande de subvention communale pour les associations.

Sous l'impulsion de Madame Nathalie DELVILLE, un travail de rédaction d'un règlement d'attribution de subventions aux associations a, en effet, été mené en 2023.

La Commission Vie Associative s'est réunie le mercredi 17 janvier 2024 pour finaliser le projet de règlement présenté par Nathalie DELVILLE.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement d'attribution de subventions aux associations annexé à la présente décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,  
Nelly BOSSARD

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **26 janvier 2024**

De sa publication sur le site Internet de la commune le **26 janvier 2024**